



## **gros problème avec les prud'homme**

Par **alejandro9**, le **23/06/2011** à **17:43**

bonjour a tous, j'ai amener mon encient employeur au prud'homme, la conciliation est passé, et maintenant j'aten la date pour le jugement, mais là n'est pas le problème, le problème est que mon encient employeur fait reporter la séance du jugement et je vouler savoir combien de tempt il peut faire se cinéma!!!  
merci d'avance pour vos réponse!!

ps; il m'as lisansier du jour au lendemain alors que nous étion lier par un contrat en cdd, il est entré et as fait des photo de ma chambre sans ma permission (violation de la vie privé je le sais), pour finir il me payer toujours en retard. DONC voila ou j'en suis, merci pour vos réponse!!!!!!!!!!!!

Par **P.M.**, le **23/06/2011** à **18:11**

Bonjour,  
Sans connaître la raison invoquée pour la demande de renvoi et à quel moment elle est intervenue, il me paraît difficile de répondre sachant que normalement vous avez dû être fixé pour la date de l'audience de Jugement à l'issue de celle de conciliation...

Par **alejandro9**, le **23/06/2011** à **18:30**

oui la date avais été fixé deux fois, une fois en janvier et une deuxième fois en avril, mais comme je disez préssédament la parti adverse la fait reporter, la première fois parceque soi-disent leur dossier n'été pas complet, et deuxième je ne sais plus pourquoi, mais voila moi je sui le demandeur enver le conseil des prud'hom et je voudrez savoir combien de temps sa peut encore duré et esque on l'obliger a comparaire lui ou son avocat, mais merci quand même pour la réponse

Par **P.M.**, le **23/06/2011** à **20:48**

Si l'on ne connaît pas la raison, difficile de répondre car suivant celle invoquée, vous pourriez demander que ce soit un ultime renvoi...

Par **alejandro9**, le **25/06/2011** à **21:35**

merci du conseil "pmtedforum", si je comprend bien il sera obligé de se faire représenter ou de venir à l'audience,,??????

Par **P.M.**, le **26/06/2011** à **10:24**

Bonjour,  
S'il a été régulièrement convoqué ce que devrait vérifier le Conseil de Prud'Hommes, effectivement, mais il semble d'ailleurs que ce soit le cas puisqu'il trouve des raisons ou prétextes pour demander les renvois...

Par **alejandro9**, le **26/06/2011** à **17:26**

ok merci,un renvoi se prend entre 4 ET 6 MOIS, et s'est à qui que je dois faire la demande d'un renvoi ultime ????

Par **P.M.**, le **26/06/2011** à **17:40**

Vous devez le faire au Conseil de Prud'Hommes dès la prochaine audience avec demande de renvoi ou, si la partie adverse est présente, que l'affaire soit plaidée en l'état...

Par **alejandro9**, le **22/02/2012** à **14:12**

existe-t-il une lettre modèle de renvoi ultime

Par **P.M.**, le **22/02/2012** à **14:23**

Bonjour,  
Il suffirait de le faire oralement lors de l'audience si une nouvelle demande de la partie adverse est formulée à ce moment là...

Par **alejandro9**, le **22/02/2012** à **14:29**

merci de ta réponse, petite et dernière question: mon avocat a fermé mon dossier pour en ouvrir un autre (pour passer devant le juge plus rapidement), il n'aurait rien fait je serais

passer en décembre 2011, or a cause de sa manip on est en fin février 2012 et je n'ais toujours pas ressut de courrier pour la date du jugement. quesque je peut faire pour accélérer la procédure

Par **P.M.**, le **22/02/2012** à **14:34**

Donc ce serait à l'avocat de faire le moment venu cette demande d'ultime renvoi...  
il est vraisemblable que l'avocat avait ses raisons pour opérer de la sorte, il faudrait que vous lui demandiez de vous les expliquer...

Par **alejandro9**, le **22/02/2012** à **14:36**

d'apret les dernière nouvelle, mon avocat a fait un réenrolement de l'affaire, or j'ai contacter le bureau des prud-homme il on recu aucune demande de réenrolement, dois-je faire une demande écrite pour réenroler l'affaire? OU je dois vraiment passer par mon avocat (incontactable)